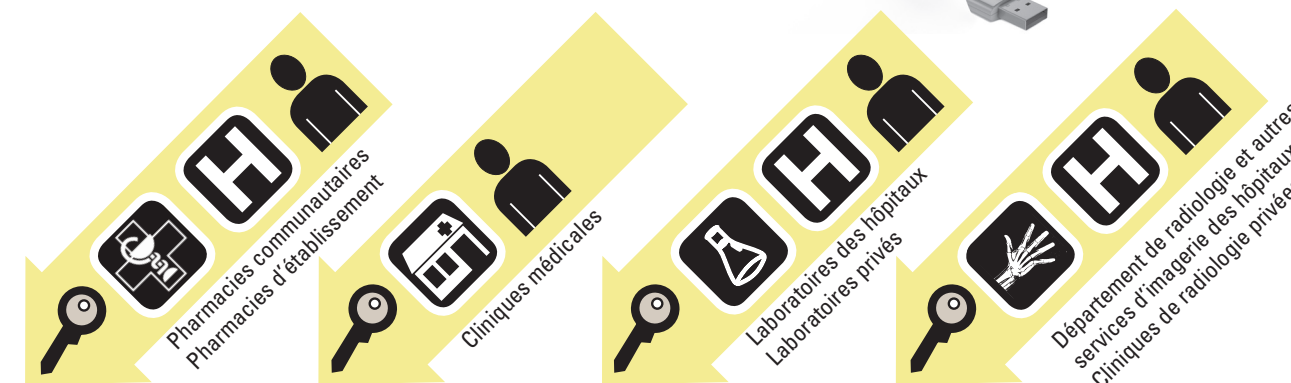


Fonctionnement du Dossier Santé Québec



1 La collecte des renseignements cliniques

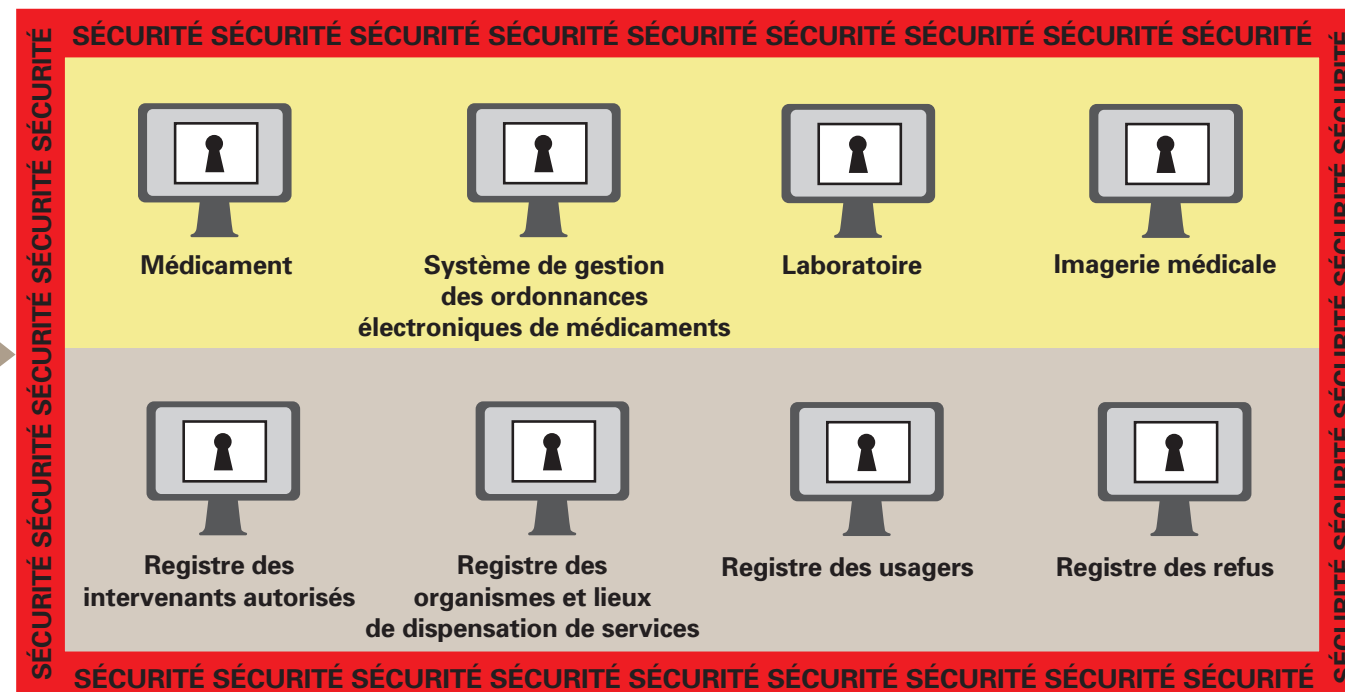
S'effectue à partir des organismes autorisés où les renseignements sont produits (pharmacies, laboratoires, sites d'imagerie); ces renseignements sont rapidement transmis par liens informatiques aux banques de renseignements cliniques.



2 La conservation des renseignements

Les renseignements sont conservés dans des banques de données hautement sécuritaires sous un numéro d'identification unique que seule la Régie de l'assurance maladie du Québec peut associer à une personne en particulier.

Demande d'accès pour consultation



Banques de renseignements cliniques

Banques de données servant à l'authentification

3 La consultation des renseignements

Seuls les intervenants autorisés ayant les droits d'accès requis peuvent consulter les renseignements collectés par le Dossier Santé Québec.

Le système vérifie l'identité de l'intervenant et ses droits d'accès. Lorsque l'identité est confirmée, le système s'assure que l'utilisateur est inscrit au registre des usagers et qu'il n'a pas manifesté de refus.

4 L'affichage à l'écran

